



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 74508

## Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Boisseau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions de travail difficiles du centre hospitalier Guillaume Régnier de Rennes qui vont encore être aggravées par l'application des 35 heures. Sur 2000 employés, il y a déjà 50 à 60 absences journalières non remplacées ni supplées. De plus, pour faire face aux 10 % de réduction du temps de travail et pour fonctionner correctement, il faudrait tout de suite 200 emplois supplémentaires. Or l'agence régionale de l'hospitalisation annonce la création de 24 emplois seulement pour 2002 ce qui est dramatiquement insuffisant. En psychiatrie en effet, l'encadrement humain est la principale et souvent la meilleure thérapeutique. Le personnel souhaite continuer à travailler 8 heures par jour pour assurer le même service et ne pas porter atteinte à la qualité des soins, sans savoir quand et comment il pourra récupérer les heures supplémentaires. Conséquences parmi d'autres du manque d'effectifs, les visites à domicile n'auront plus lieu qu'en cas d'urgence et dès maintenant, il faut attendre six mois pour avoir un rendez-vous en pédopsychiatrie. Elle lui demande ce qu'elle entend répondre au personnel de ce centre, inquiet comme ceux des autres hôpitaux de voir les conditions de travail et surtout la qualité de leur présence et de leurs soins auprès des malades se dégrader.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Thérèse Boisseau](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74508

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mars 2002, page 1630